



L'apprentissage, un passeport pour la réussite

Destiné à tout jeune âgé de 16 à 25 ans, le contrat d'apprentissage est une voie de formation rêvée pour étudier et obtenir un diplôme tout en apprenant un métier dans une entreprise.

C'est une formation adaptée aux besoins des entreprises artisanales, garantissant la transmission des savoir-faire professionnels et leur pérennité.

Grâce à l'apprentissage, formez des jeunes pour l'avenir de vos entreprises et des métiers, en en faisant un salarié qualifié et motivé.

N'attendez pas pour nous faire part de vos attentes et besoins en matière de recrutement d'apprentis.

Donnez-leur une chance de s'insérer dans la vie professionnelle.

Vous vous interrogez peut-être sur l'opportunité de former un apprenti. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous informe sur le contrat d'apprentissage et vous accompagne dans toutes vos démarches.



Pour plus de renseignements ou pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

- Le Service Apprentissage : 05 55 51 95 35